



G.M.V

**Atelier Régional Technique de validation
« Lignes Directrices sur les pratiques de gestion durable
Des forets en zone arides d’Afrique Sub-saharienne »
20-22 janvier 2010, Hôtel N’Gor Diarama
Dakar, Sénégal**

Contexte

Dans le but de soutenir les efforts des pays de la région Sub-saharienne dans le cadre de la gestion durable des forets en zones arides, la FAO a lancé un processus pour l’élaboration de lignes directrices sur les pratiques de gestion durable des forets en zones arides de l’Afrique Sub-saharienne.

Une version préliminaire de ces lignes directrices a été élaborée par un consultant international de la FAO, présentée et discutée avec un groupe d’experts réunis ans le cadre d’un atelier organisé à Addis Abeba(Ethiopie) du 05 au 06 Mars 2009.

La FAO en partenariat avec l’Agence Nationale de la grande muraille verte(Sénégal), organise, à Dakar (Sénégal) du 20 au 22 Janvier 2010, un atelier régional ayant pour objectifs de :

+ Partager, enrichir et valider la version provisoire des lignes directrices avec les parties prenantes actives dans la gestion forestière en zones arides d’Afrique Sub-saharienne. Les lignes directrices finalisées et validées seront ultérieurement soumises à la commission africaine des forêts et de la faune sauvage lors de sa 17ème session qui se tiendra à Brazzaville du 22 au 26 février 2010.

+ Promouvoir l’appropriation et la mise en œuvre des lignes directrices validées par les parties prenantes et partenaires actifs dans la gestion

forestière et les problématiques environnementales et socio-économiques dans la région, y compris les organisations impliquées dans l'initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel(GMV), TerrAfrica, les programmes développés et mis en œuvre par les organismes internationaux et régionaux, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les centres, instituts et réseaux forestiers et de recherche dans la région.

+ Obtenir l'appui nécessaire des partenaires, des organismes financiers et de coopération pour la mise en œuvre effective des lignes directrices validées (y compris la commission Européenne, les Agences de Coopération Bilatérale et Multilatérale et les Agences des Nations Unies).